



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Dessertes d'aménagement du territoire - TGV - Saint-Dié-des-Vosges

Question orale n° 492

### Texte de la question

M. David Valence appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'importance des dessertes territoriales des trains à grande vitesse (TGV) en général et celle de Saint-Dié-des-Vosges en particulier. Avec ses 2 700 kilomètres de voies, la France dispose d'un des réseaux à grande vitesse les plus étendus au monde, derrière la Chine, l'Espagne et le Japon. Parmi les 230 destinations desservies, il en est que la terminologie ferroviaire qualifie de « dessertes d'aménagement du territoire » : l'État actionnaire peut en effet exiger de SNCF Voyageurs que ses trains à grande vitesse desservent des gares malgré leur potentiel commercial limité, sous forme d'arrêts ou même de terminus. La ville de Saint-Dié-des-Vosges bénéficie ainsi d'un aller-retour TGV depuis 2008 vers Paris. L'électrification de la ligne Nancy - Saint-Dié-des-Vosges avait bénéficié à cette fin d'un financement très significatif du département des Vosges. Or cet aller-retour direct vers Paris va être à nouveau suspendu en janvier, février et peut-être mars 2024, pour cause de travaux. Cela avait déjà été le cas pour certains jours de la semaine de septembre et octobre 2023. Les perturbations récurrentes nourrissent des craintes légitimes quant à la volonté de SNCF Voyageurs de maintenir cette desserte TGV. C'est pourquoi il lui demande de pouvoir rassurer les habitants de la Déodatie sur ce point et ainsi réaffirmer la vigilance de l'État actionnaire à ce que SNCF Voyageurs continue durablement à desservir Saint-Dié-des Vosges par des TGV directs jusqu'à et depuis Paris.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Valence](#)

**Circonscription :** Vosges (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 492

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 janvier 2024](#)

**Question retirée le :** 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)